

**Zeitschrift:** Schweizerische numismatische Rundschau = Revue suisse de numismatique = Rivista svizzera di numismatica  
**Herausgeber:** Schweizerische Numismatische Gesellschaft  
**Band:** 92 (2013)

**Artikel:** Un deuxième exemplaire d'une monnaie d'Antonia naguère unique  
**Autor:** Bocciarelli, Dorian  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-515028>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

DORIAN BOCCIARELLI

UN DEUXIÈME EXEMPLAIRE D'UNE MONNAIE  
D'ANTONIA NAGUÈRE UNIQUE

PLANCHE 16

Une monnaie en argent<sup>1</sup> est apparue il y a peu de temps dans le commerce, dans le catalogue de la maison ArtCoins Roma 3, 31.05.2011, lot 317 (*Fig. 1*). Voici la description que proposait le vendeur:

Domitia (Domitianus 81–96), Rome (?)  
Denarius, AR, gr. 3,2; mm 17.  
Draped bust r. Rv. Two mules drawing Carpentum l.  
RIC-; C-; BMCRE-.  
Extremely rare. Unpublished.



Il apparaît d'emblée qu'il ne s'agit pas d'une monnaie de Domitia, l'épouse de Domitien (il manque par exemple l'élément caractéristique qui orne la partie avant de sa coiffure); il faut y reconnaître le portrait d'Antonia la Jeune, la mère de Claude.

Ce type monétaire était connu jusqu'à aujourd'hui par un unique denier conservé au Kunsthistorisches Museum de Vienne (Wien 40276 = von Kaenel 1213) (*Pl. 16, 2*). Il a été décrit pour la première fois par W. Kubitschek<sup>2</sup>, avant que le musée de

<sup>1</sup> Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à M. Amandry et A. Burnett qui nous ont fait l'honneur de relire cet article.

<sup>2</sup> W. KUBITSCHKEK, *Neue Münzen*, NZ 54, 1921, pp. 151–152.

Vienne n'acquière la monnaie, puis par W. Trillmich<sup>3</sup>, par H.-M. von Kaenel<sup>4</sup> et par N. Kokkinos<sup>5</sup>. La monnaie n'est mentionnée dans le RIC I<sup>2</sup> que par une note de bas de page<sup>6</sup>, qui renvoie à une autre note du catalogue du British Museum<sup>7</sup>. Tout récemment, V. Girod<sup>8</sup> a résumé le débat qu'a suscité cette monnaie, dans son article sur l'emploi des *carpenta* en numismatique: H.-M. von Kaenel et W. Trillmich pensent qu'il s'agit d'une imitation antique, tandis que Kokkinos et Kubitschek penchent pour une monnaie officielle, peut-être issue d'un atelier oriental: «ein römischer Reichsdenar aus östlicher (...) Fabrik»<sup>9</sup>.

Voici maintenant les caractéristiques du denier conservé à Vienne:

A/ ANTONIA AVG[...]STI, buste d'Antonia drapé à dr., portant une couronne d'épis de blé, légende dans le sens antihoraire.

R/ [...]ACER / DOS dans le champ, *carpentum* orné tiré à g. par deux mules.  
3,66 g, 18 mm.

La lecture de la légende de revers peut se déduire facilement, et il n'y a guère de doute qu'il faille y lire SACERDOS. On sait en effet par Dion Cassius que Caligula avait fait d'Antonia la prêtresse d'Auguste<sup>10</sup>, et un type de revers que l'on rencontre sur les monnaies d'or et d'argent de l'atelier de Lyon porte la légende SACERDOS DIVI AVGVSTI<sup>11</sup>.

Il est moins aisé de déduire la légende d'avvers, et notre nouvel exemplaire ne nous y aide pas. W. Kubitschek, suivi par V. Girod, propose la restitution suivante: ANTONIA AVG(usta) DIVI AVGVSTI. A nos yeux, deux problèmes se posent: à ne considérer que la légende d'avvers, le génitif demande à dépendre d'un nom. Ici, il ne peut dépendre grammaticalement que du nom AVGVSTA. Or, le génitif, quand il est employé sans le substantif *filius* ou *filia*, désigne un rapport d'époux à épouse: ainsi Agrippine la jeune est-elle nommée sur des sesterces de Claude<sup>12</sup> AGRIPPINA AVG(usta) GERMANICI F(ilia) CAESARIS AVG(usti), Agrippine Augusta, fille de Germanicus, épouse de César Auguste. Or Antonia n'était pas la femme d'Auguste.

Pour étayer sa restitution, W. Kubitschek suppose que le nom dont dépend le génitif DIVI AVGVSTI, à l'avvers, se trouve au revers: SACERDOS. Cette hypothèse

<sup>3</sup> W. TRILLMICH, Familienpropaganda der Kaiser Caligula und Claudius, Agrippina maior und Antonia Augusta auf Münzen (Berlin 1978).

<sup>4</sup> H.-M. VON KAENEL, Münzprägung und Münzbildnis des Claudius (Berlin 1986), p. 10.

<sup>5</sup> N. KOKKINOS, Antonia Augusta, Portrait of a Great Roman Lady (Londres – New York 1992).

<sup>6</sup> RIC I<sup>2</sup>, p. 124, n. †: l'auteur la mentionne comme un «curious Vienna denarius».

<sup>7</sup> H. MATTINGLY, Coins of the Roman Empire in the British Museum I (Londres 1923), p. 180, n. \*: It is hard to fit this coin into the Roman series, but Kubitschek considers it genuine and perhaps Eastern.

<sup>8</sup> V. GIROD, Le *carpentum* dans la numismatique romaine: évolution et signification, CN 175, 2008, pp. 27–47.

<sup>9</sup> W. KUBITSCHKEK, *art. cit.*, p. 151.

<sup>10</sup> Dion Cassius, 59, 3, 4.

<sup>11</sup> RIC I<sup>2</sup>, p. 124, n<sup>os</sup> 67–68.

<sup>12</sup> RIC I<sup>2</sup>, p. 129, n<sup>o</sup> 103.

a l'avantage de faire coïncider la légende avec celles de revers de l'atelier de Lyon que nous avons déjà mentionnées, SACERDOS DIVI AVGVSTI. Cependant, nous trouvons pour le moins surprenant qu'un complément du nom soit séparé du nom qu'il complète, en entretenant une confusion sur les rapports de parenté entre Antonia et Auguste. Nous allons y revenir.

V. Girod étudie avec clarté l'iconographie du *carpentum* dans le monnayage romain: nous n'y reviendrons pas et renvoyons sur ce point à son article. Elle mène en outre à l'égard de la monnaie représentant Antonia une argumentation serrée pour aller plus loin que ses prédécesseurs et formuler des hypothèses plus précises. Selon elle, la monnaie est un denier émis à Lyon sous le règne de Claude en 41/42 apr. J.-C. C'est sur cette attribution que nous ne sommes pas d'accord avec elle, et nous allons reprendre les arguments avancés.

L'auteure écarte d'emblée l'hypothèse d'une frappe orientale jadis avancée par W. Kubitschek: «l'hypothèse de Césarée de Cappadoce comme atelier émetteur est tout aussi invraisemblable puisque les didrachmes qui y sont frappés sous Claude pèsent plus de 7 g»<sup>13</sup>. On ne peut pas récuser l'existence d'une dénomination pour un atelier sous prétexte qu'elle n'est pas encore connue et attestée dans les ouvrages de référence. En outre, D. R. Walker<sup>14</sup> avait proposé de rattacher au monnayage de Claude les monnaies de Césarée à l'effigie de Germanicus, suivi en cela avec prudence par les auteurs du RPC<sup>15</sup>: or ce monnayage est connu dans les deux dénominations, didrachmes et drachmes. Quand bien même il faudrait classer les monnaies de Germanicus sous le règne de Caligula, la grande rareté de la dénomination la plus petite (le RPC connaît seulement deux exemplaires de drachmes) montre que ce n'est pas parce qu'une monnaie n'est pas connue aujourd'hui qu'elle n'a pas existé dans l'Antiquité.

V. Girod poursuit avec des considérations métrologiques: puisque les didrachmes orientaux pèsent plus de 7 g, le diamètre de 18 mm et le poids de 3,66 g «renvoient bien au denier romain dont le poids moyen, à Lyon, sous les Julio-Claudiens, est de 3,74 g». Le poids moyen cité est celui constaté par J.-B. Giard, dans la collection du Cabinet des Médailles. Il est frappant de noter que les 25 deniers non fourrés du British Museum présentent un poids moyen de 3,75 g, c'est-à-dire le même. V. Girod reconnaît que le poids est un peu léger pour un denier de cette période, mais l'explique par une «insuffisance de métal» au-dessus de la tête d'Antonia. Nous ne pensons pas qu'il y ait un quelconque manque de métal, car le diamètre de la monnaie est le bon. Il s'agit en fait d'un mauvais centrage du flan sur le coin d'avers au moment de la frappe, ce dont témoigne la partie vierge de tout motif entre 2h et 7h à l'avers. La monnaie est donc entière et pèse le poids qu'on a voulu lui donner.

L'orientation de la légende ne nous semble pas non plus un argument décisif pour attribuer cette monnaie à Lyon: V. Girod allègue l'existence de monnaies de Caligula dont la légende de revers est antihoraire<sup>16</sup>. Si l'on s'en tient au

<sup>13</sup> V. GIROD, *art. cit.*, p. 30.

<sup>14</sup> D. R. WALKER, *The Metrology of the Silver Coinage I* (Oxford 1976), p. 44.

<sup>15</sup> RPC, pp. 554–555.

<sup>16</sup> RIC I<sup>2</sup>, p. 108, n<sup>os</sup> 3–4, 5–6, etc.

monnayage de Claude, on remarque que ses légendes d'avers peuvent tourner dans le sens horaire ou antihoraire; par contre, les monnaies qui portent à leur droit des représentations d'Antonia<sup>17</sup> ont toutes des légendes qui tournent dans le sens horaire. Par ailleurs, si l'on admet la datation de 41–45 proposée par C. H. V. Sutherland pour ce groupe de monnaies, on remarque que les légendes des pièces portant l'effigie de Claude frappées durant la même période tournent elles aussi dans le même sens: le changement d'orientation ne se fait qu'à partir de la sixième puissance tribunitienne, à savoir en 46–47 de notre ère. Avant cette date, il est donc anormal d'avoir une légende de droit antihoraire à Lyon.

Enfin, la démonstration se conclut par un rapprochement entre le style des titulatures des monnaies de Lyon et de notre monnaie. Nous allons proposer un autre rapprochement stylistique qui ouvrira la démonstration de notre proposition d'atelier.

La légende de cette monnaie d'argent d'Antonia est peu exploitable: une grande partie est située hors du flan, et l'état de la nouvelle monnaie, dont nous précisons qu'il s'agit des mêmes coins d'avers et de revers, ne permet malheureusement pas d'en lire davantage. Mais le traitement de la lettre R, assez clairement visible au revers, nous paraît constituer un départ pour notre hypothèse: dans l'atelier lyonnais, les barres obliques du R partent de la panse de la lettre. Sur notre monnaie, nous voyons bien que la barre oblique part de la barre verticale, et que la panse et les deux barres convergent en un point unique.

La forme des lettres R de l'atelier de Lyon est bien visible sur l'*aureus* de Caligula (*Pl. 16, 3*)<sup>18</sup>, le denier de Claude (*Pl. 16, 4*)<sup>19</sup> et l'*aureus* d'Antonia (*Pl. 16, 5*)<sup>20</sup>.

Au contraire, la forme de la même lettre est bien différente dans l'atelier de Césarée de Cappadoce; c'est ce dont on peut se rendre compte en examinant les illustrations de la monnaie conservée à Vienne (*Pl. 16, 6*), de la drachme de Caligula (*Pl. 16, 7*)<sup>21</sup>, du didrachme de Claude (*Pl. 16, 8*)<sup>22</sup> et du didrachme de Germanicus (*Pl. 16, 9*)<sup>23</sup>.

En outre, le sens des légendes d'avers comme de revers des monnaies de ce même atelier de Césarée est antihoraire chez Tibère<sup>24</sup>, chez Caligula<sup>25</sup>, chez Claude<sup>26</sup>, sur les monnaies de Germanicus<sup>27</sup> et sur toutes les monnaies de Néron et d'Agrippine dont le portrait est tourné à droite<sup>28</sup>. Les seules exceptions apparaissent avec un

<sup>17</sup> RIC I<sup>2</sup>, p. 124, n<sup>os</sup> 65–68 et p. 125, n<sup>os</sup> 69–74.

<sup>18</sup> NAC 33, 06.04.2006, lot 422.

<sup>19</sup> UBS Gold & Numismatics 78, 09.09.2008, lot 1477.

<sup>20</sup> NAC 52, 07.10.2009, lot 325.

<sup>21</sup> Art Coins Roma 5, 14.05.2012, lot 504.

<sup>22</sup> CNG Triton XIV, 03.01.2011, lot 650.

<sup>23</sup> Lanz 94, 22.11.1999, lot 178.

<sup>24</sup> RPC, p. 553, n<sup>os</sup> 3621–3623.

<sup>25</sup> RPC, p. 554, n<sup>o</sup> 3624.

<sup>26</sup> RPC, p. 554, n<sup>os</sup> 3627–3628.

<sup>27</sup> RPC, p. 555, n<sup>os</sup> 3629–3630.

<sup>28</sup> RPC, pp. 555–556, n<sup>os</sup> 3631–3637 et n<sup>o</sup> 3641; pp. 556–558, n<sup>os</sup> 3643–3653.

portrait orienté à gauche, chez Claude<sup>29</sup> et chez Néron pour les mêmes raisons<sup>30</sup>: dans un cas comme dans l'autre, les légendes prennent leur départ du côté vers lequel le buste est tourné. On peut donc dire qu'à Césarée elles tournent toujours dans le sens antihoraire avec un portrait tourné vers la droite. C'est le cas de nos deux monnaies d'Antonia.

Ces deux frappes partagent en outre un autre point commun avec les drachmes et les didrachmes de Césarée: comme elles, elles ont leur axe à 12h, alors que celui des monnaies lyonnaises, de Tibère à Néron, est laissé au hasard. Le fait que les deux monnaies d'Antonia ont le même axe que toutes les monnaies d'argent de l'atelier de Cappadoce établit un lien certain.

Venons-en au poids: les auteurs du RPC relèvent un poids moyen pour les didrachmes de Césarée égal à 7,32 g pour une cinquantaine d'exemplaires. C'est, au centième de gramme près, le double de l'exemplaire conservé à Vienne, qui pèse 3,66 g. Il est certes difficile d'obtenir un résultat définitif avec le poids d'un seul exemplaire; même si la seconde monnaie apparue dans le commerce est dans un état de conservation moindre, son poids de 3,2 g permet d'obtenir une moyenne de 3,43 g. Comme le remarquait V. Girod, c'est en effet faible pour un denier romain. Par contre, le poids des drachmes relevé par les auteurs du RPC correspond assez bien: 3,14 g pour l'unique drachme de Germanicus, mais 3,58 g pour les 23 drachmes de Caligula prises en compte. Le poids moyen des 15 drachmes de Néron est encore plus proche: 3,48 g. Par rapport à un poids théorique de  $\frac{1}{84}$  de livre<sup>31</sup>, c'est-à-dire de 3,87 g, la monnaie d'Antonia est plus légère qu'un denier à hauteur de 11,6 %. En un mot, nous pensons qu'il ne s'agit pas d'un denier, mais bien d'une drachme frappée dans l'atelier de Césarée de Cappadoce sous le règne de Claude.

L'iconographie de ce type de monnaie ne nous semble pas s'opposer à l'attribution que nous proposons: d'abord, nous voyons que Claude a fait représenter sur des didrachmes d'autres membres de sa famille, dont son épouse Messaline et ses enfants (*Pl. 16, 11*)<sup>32</sup>, son père Drusus, et, peut-être, son frère Germanicus<sup>33</sup>. L'attribution de cette monnaie à Césarée aurait l'avantage de réparer l'absence d'un membre de la famille et de faire un parallèle avec la production de l'atelier lyonnais, où Drusus jouit avec son épouse du droit de portrait<sup>34</sup>.

En outre, si le style du revers n'est pas absolument différent de celui des sesterces au *carpentum* de Lyon, il n'est pas non plus éloigné de celui de Césarée. Il n'est besoin que de regarder le traitement des chevaux du quadriges de Claude (voir *Pl. 16, 10*, didrachme de Claude)<sup>35</sup>, dont l'échine est un peu longue, comme celui des mules qui tirent le *carpentum* (voir *Pl. 16, 2*, monnaie d'Antonia conservée à Vienne).

<sup>29</sup> RPC, p. 554, n<sup>os</sup> 3625–3626.

<sup>30</sup> RPC, p. 556, n<sup>os</sup> 3638–3640 et p. 556, n<sup>o</sup> 3642.

<sup>31</sup> Nous admettons pour notre calcul que la livre romaine pèse 324,72 g.

<sup>32</sup> RPC, p. 554, n<sup>o</sup> 3627 (British Museum).

<sup>33</sup> RPC, p. 554–555, n<sup>os</sup> 3628–3630.

<sup>34</sup> RIC I<sup>2</sup>, pp. 124–125, n<sup>os</sup> 65–74.

<sup>35</sup> UBS Gold & Numismatics 78, 09.09.2008, lot 1450.

A bien y regarder, on pourrait même deviner l'habitude d'un unique graveur qui représenterait le nez de chacun des membres de la famille de la même manière, avec un léger angle sur l'arête. A l'inverse, un détail tranche avec l'habitude des graveurs de l'atelier lyonnais: la troncature nette et rectiligne ainsi que le drapé abondant de la drachme d'Antonia ne sont pas des caractéristiques de l'atelier occidental, et aucun des coins qu'a illustrés H.-M. von Kaenel n'en donne à voir de semblables. Le style de la coiffure, enfin, rompt avec l'homogénéité de traitement de la production lyonnaise: si le catogan est invariablement présent, on ne trouve pas dans la capitale des Gaules ces sillons allant du front vers la nuque; au contraire, les mèches de cheveux sont toutes perpendiculaires à la couronne d'épis (*Pl. 16, 12*, aureus d'Antonia; *Pl. 16, 13*, denier d'Antonia)<sup>36</sup>.

Reste le problème de la légende d'avvers, et il n'est pas aisé de le résoudre avec certitude. La seule que nous puissions avoir, c'est que la légende ne peut pas être développée en ANTONIA AVGVSTA DIVI AVGVSTI, faute de place: on aperçoit les dernières lettres ]STI juste sous le catogan d'Antonia, ce qui fait remonter assez haut sur la monnaie l'élément AVGVSTI qui, lui, ne fait pas de doute. Nous proposons alors, puisque le terme *sacerdos* se trouve déjà au revers et qu'il ferait double emploi s'il se trouvait aussi au droit, de chercher un autre mot. Le lien de parenté et les légendes de Néron dans le même atelier de Césarée sont peut-être une piste: quand Agrippine est présente au revers d'une monnaie, la légende qui l'accompagne est invariablement AGRIPPINA AVGVSTA MATER AVGVSTI (RPC 3632, etc.). Dès lors, puisque le lien de parenté entre Néron et Agrippine est le même qu'entre Antonia et Claude, on pourrait supposer qu'une drachme entièrement lisible offrirait la légende ANTONIA AVG MATER AVGVSTI. L'emploi du mot *mater* évacue la difficulté que nous évoquions plus haut, et donne une raison d'être au génitif isolé au droit de la monnaie. Dans ce cas, l'Auguste en question n'est pas le fondateur du principat, mais Claude lui-même, déjà désigné ainsi sur les didrachmes de Messaline (MESSALINA AVGVSTI, voir *Pl. 16, 11*).

En définitive, nous pensons pouvoir dire que, comme l'avait pressenti W. Kubitschek sans le démontrer, nous sommes en présence de deux exemplaires de drachmes frappées à Césarée de Cappadoce au début du règne de Claude, dont les caractéristiques (axe, poids, orientation des légendes, iconographie et style) forment un tout homogène avec la production déjà connue de l'atelier.

<sup>36</sup> NAC 38, 21.03.2007, lot 14 et NAC 41, 20.11.2007, lot 43.

*Résumé*

Une seconde monnaie représentant Antonia, apparue dans le commerce il y a peu, permet de confirmer l'authenticité d'une monnaie en argent jusque-là unique conservée au Kunsthistorisches Museum de Vienne.

C'est l'occasion de revenir sur l'identification de ces deux monnaies, et de voir qu'il s'agit moins d'un denier que d'une drachme émise dans l'atelier de Césarée de Cappadoce en l'honneur de la mère de Claude.

*Abstract*

A second coin in the name of Antonia Minor, recently sold in an electronic sale, confirms the authenticity of a so far unique silver coin kept in the Vienna's Kunsthistorisches Museum.

In this paper, we take the opportunity to reconsider these two coins and to figure out that it is less a question of a denier, but more of a drachm minted in the workshop of Caesarea of Cappadocia in the name of Claudius' mother.

Dorian Bocciarelli  
Doctorant contractuel à l'École pratique des hautes études  
CNRS, UMR 8210  
Laboratoire ANHIMA  
dorian.bocciarelli@hotmail.fr





1 (x2)



2 (x2)



2 (x1)



3 (x2)



4 (x2)



5 (x2)



6 (x2)



7 (x2)



8 (x1,5)



9 (x1,5)



10



11



12



13

